

PROCÉDURE PÉNALE

ENFIN LA SIMPLIFICATION ?

SCSI

Syndicat des
Cadres de la
Sécurité
Intérieure

CFDT

Bureau National du SCSI . 55 rue de Lyon. 75012 Paris - 01 44 67 83 30

OCTOBRE 2017



SIMPLIFICATION

Simplification de la procédure pénale : la garde des Sceaux lance une réflexion pour un texte "au printemps 2018"

La ministre de la Justice, Nicole BELLOUBET a lancé le 5 octobre 2017, les "grands chantiers de la justice".

Parmi les cinq "chantiers" annoncés figure celui de "l'amélioration et la simplification de la procédure pénale, en concertation avec le ministre de l'Intérieur". L'Élysée précise que les conclusions de ces réflexions seront remises le 15 janvier 2018. Ces délais rapprochés sont destinés à mettre en œuvre rapidement les premières mesures. "Les résultats de ces chantiers seront intégrés dans un projet de loi de programmation pour la justice et un projet de loi pénale qui seront présentés au Parlement au printemps 2018 ». Un binôme de personnalités a été désigné pour assurer le bon déroulement de chaque chantier. Pour la simplification de la procédure pénale, il s'agit de Jacques BEAUME (magistrat) et Franck NATALI. (avocat)

Un groupe de travail Ministère de l'Intérieur/Ministère de la Justice s'est déjà rencontré et se réunira dans les jours prochains afin d'avoir une approche coordonnée de ce dossier. Dans chaque cour d'appel, sera menée une consultation afin « de permettre de faire émerger des propositions de simplification et d'amélioration ».

Le SCSI-CFDT se bat depuis des années, sans relâche, pour qu'enfin les pouvoirs publics et les élus prennent conscience de cette priorité nationale. Le SCSI-CFDT a sollicité une rencontre dans les plus brefs délais avec les responsables de ce chantier. Les policiers doivent être enfin entendus pour que cette réforme soit profonde, pragmatique, et permette d'améliorer véritablement la sécurité quotidienne de nos concitoyens.

METTRE FIN AUX INJUSTICES, CONSTRUIRE L'AVENIR